

Règlement de consultation

GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne

N°73 rue d'Estienne d'Orves

94120 - FONTENAY SOUS BOIS

N°2022- 3

Marché de prestations intellectuelles

Marché relatif à l'étude de faisabilité et à la mesure d'impacts du projet de transfert des autorisations et des activités des services d'aide et d'accompagnement à domicile des CCAS de Fontenay-sous-Bois et de Montreuil vers le GCSMS "Les EHPAD publics du Val de Marne"

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Date limite de remise des offres

Le 16 septembre 2022 à 12h00

Table des matières

Article 1.	Objet de la consultation	3
Article 2.	Durée	3
Article 3.	Procédure de passation.....	3
Article 4.	Allotissement.....	3
Article 5.	Dossier de consultation	3
Article 6.	Envoi des propositions	4
Article 7.	Délai de validité	6
Article 8.	Présentation des candidats	6
Article 9.	Sous-traitance	7
Article 10.	Présentation du dossier de candidature	7
Article 11.	Présentation du dossier d'offre.....	9
Article 12.	Attribution du marché.....	9
Article 13.	Critères d'attribution et choix de l'offre	10
Article 14.	Variantes	11
Article 15.	Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.....	11
Article 16.	Litiges et différends	11

Article 1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet de réaliser une étude de faisabilité et de mesure d'impact du projet de transfert d'activités et d'autorisations des SAAD (services d'aide à domicile) des CCAS de Montreuil et de Fontenay-sous-Bois vers le groupement les Ehpad Publics du Val de Marne ou vers l'un de ses Ehpad membres.

Lieu de livraison : GCSMS Les ehpad du Val de Marne, 73 rue d'Estiennes d'Orves, Fontenay-sous-bois

Article 2. Durée estimative de la mission

Durée en jours : plus ou moins 30 jours pleins, sur une période maximale de 6 mois.

La durée d'exécution du marché commence à courir à partir de la notification d'attribution.

Article 3. Procédure de passation

En raison du montant, le marché est passé selon une procédure adaptée.

Nomenclature CPV pertinente :

85300000-2 - Services d'action sociale et services connexes

Article 4. Allotissement

Le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allotir le marché pour les raisons suivantes :

Le marché consiste dans une prestation unique impossible à allotir.

Article 5. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants:

- ATTR11 - Acte d'engagement
- CCP

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante: <http://www.marcheonline.com/>

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres,

pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 6. Envoi des propositions

Les plis doivent être remis au plus tard le 15 septembre à 12H00. Les plis déposés postérieurement à la date et heure limites seront considérés comme étant hors délai.

Les candidats **peuvent** transmettre leurs propositions soit de manière électronique soit par mail (sdebenalcazar@ehpad-leslilas.fr) ou enfin par courrier postal ou dépôt en mains propres, sous plis cacheté indiquant « MAPA Etude d'impact » à l'adresse suivante :

GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne

Sébastien de BENALCAZAR

Direction des services économiques

N°73 rue d'Estienne d'Orves

94120 FONTENAY SOUS BOIS

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.achatpublic.com/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention « copie de sauvegarde » et devra être transmise dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique et impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse suivante :

GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne

Sébastien de BENALCAZAR

Direction des services économiques

N°73 rue d'Estienne d'Orves

94120 FONTENAY SOUS BOIS

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

Transmission par Mail :

Le dossier complet est à faire parvenir à l'adresse mail suivante :

sdebenalcazar@ehpad-leslilas.fr

Transmission par courrier :

Le dossier complet est à faire parvenir à l'adresse suivante :

GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne

Sébastien de BENALCAZAR
Direction des services économiques
N°73 rue d'Estienne d'Orves
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Remise en mains propres :

En main propre contre récépissé au secrétariat à l'adresse mentionnée ci-dessus avant les dates et heure limites.

Article 7. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, prenant cours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 8. Présentation des candidats

Conformément à l'article 45 I du décret 2016-360 du 25 Mars 2016, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article 45 IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 9. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise dans le cadre du marché.

Article 10. Présentation du dossier de candidature

Le candidat **peut**, s'il le souhaite, présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2, **qui restent néanmoins** une possibilité. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères suivants :

Capacité économique et financière du candidat
Non applicable

Capacité technique et professionnelle du candidat
Non applicable

Transmission de la candidature avec le document Unique de Marché Européen (DUME) :

Conformément à l'article 49 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marche à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article 49 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Dès lors, à la question « **Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation** » répondez « non ».
- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format pdf ou XML.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnés ci-dessus.

Article 11. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	Le relevé d'identité bancaire et extrait Kbis
3	un mémoire technique

Article 12. Attribution du marché

Au terme de la procédure, le pouvoir adjudicateur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le cas échéant, il sera fait application des articles 52, 53 I et 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Article 13. Critères d'attribution et choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :

- **Prix (40%) 40 points**
- **Valeur technique (60%) 60 points**

Concernant la valeur technique, les documents suivants seront examinés et feront l'objet d'une notation :

1. Note de compréhension de la commande 15 points
2. Présentation d'une méthodologie de la mission 20 points

A minima, un comité de pilotage constitué de représentants des trois entités effectuera le suivi de la mission et le lien avec le consultant. Ces représentants participeront à des réunions de suivi.

3. Définition d'un calendrier de la mission 5 points

Le consultant proposera un calendrier global de mise en œuvre de l'audit et l'analyse des structures (retro planning, objectifs et validation intermédiaires...).

4. Proposition de l'équipe en charge de la mission (CV attendus) 10 points
5. Références dans le domaine 10 points

Le commanditaire de la commande est le GCSMS les Ehpad Publics du Val de dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CCAS de Fontenay-sous-Bois et de Montreuil.

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre la plus avantageuse suivant cette évaluation.

S'agissant du critère Prix

La note est obtenue pour chaque candidat par l'application de la formule suivante Note candidat = Prix le plus bas / prix de l'offre déterminée * 10

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application de l'article 53 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 60 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux paragraphes II et III de l'article 60 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, son offre est rejetée.

L'analyse du critère prix se fera sur la base du devis quantitatif estimatif (DQE). Il est à noter que les prix indiqués dans le DQE devront être rigoureusement identiques à ceux indiqués dans le bordereau de prix unitaires (BPU). Si des discordances étaient constatées, le pouvoir adjudicateur pourra rejeter l'offre du candidat.

[Article 14. Variantes](#)

Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

[Article 15. Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires](#)

Renseignements administratifs :

Sébastien DE BENALCAZAR

Responsable des achats

Téléphone : 01 49 60 20 85 01

E-mail : sdebenalcazar@ehpad-leslilas.fr

[Article 16. Litiges et différends](#)

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Melun

Tél. : 01 60 56 66 30

Fax :

Email : greffe.ta-melun@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Melun

Tél. : 01 60 56 66 30

Fax :

Email : greffe.ta-melun@juradm.fr